

## Conseil des ministres du 8 janvier 2021

Un Conseil des ministres a eu lieu par vidéoconférence le vendredi 8 janvier 2021, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Sarah Delafortrie  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 07  
[sarah.delafortrie@premier.fed.be](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Marché public concernant la fourniture d'aliments aux établissements pénitentiaires

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public concernant la fourniture d'aliments secs aux établissements pénitentiaires.

Le marché, divisé en cinq lots géographiques, concerne la fourniture de différentes sortes d'aliments secs aux établissements pénitentiaires du pays où l'exploitation des cuisines est gérée en interne. Il s'agit d'un contrat pluriannuel d'une durée de quatre ans avec possibilité de résiliation annuelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact.kabinetVVQ@just.fgov.be](mailto:contact.kabinetVVQ@just.fgov.be)

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
[dounia@teamjustitie.be](mailto:dounia@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2021](#)

## Nomination d'un juge auprès de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un juge d'expression néerlandaise auprès de la Cour constitutionnelle.

Un avis de vacance a été publié au Moniteur belge du 26 juin 2020 à l'initiative de la Cour, et au Moniteur belge du 6 juillet 2020 à l'initiative de la Chambre des représentants. Le 17 décembre 2020, la Chambre des représentants a procédé à la présentation d'une liste double de candidats pour cette vacance.

Dès lors, le projet nomme M. Danny Pieters en tant que juge d'expression néerlandaise auprès de la Cour constitutionnelle.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
0473 73 33 12  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Désignation de représentants du gouvernement fédéral auprès de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation des représentants du gouvernement fédéral auprès de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

Le Conseil des ministres a procédé à la désignation de deux représentants du gouvernement fédéral avec voix délibérative ainsi que de deux suppléants, qui siégeront à la Commission nationale pour les droits de l'enfant. Il s'agit de :

- membre votant : Marit Peeters (cabinet du ministre de la Justice) / suppléant : Katarzyna Szkuta (cabinet de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances)
- membre votant : Mieke Walraevens (cabinet du Premier ministre) / suppléant : Sandra Stainier (cabinet de la ministre des Affaires étrangères)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact.kabinetVVQ@just.fgov.be

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Nomination de l'administrateur général et de l'administrateur général adjoint du Service fédéral des Pensions

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à nommer, pour six ans, l'administrateur général et son adjoint auprès du Service fédéral des Pensions.

Sarah Scaillet est nommée administratrice générale et Vincent Mahieu est nommé administrateur général adjoint.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Jurgen Masure  
Porte-parole (NL)  
+32 479 27 68 64  
[jurgen.masure@lalieux.fed.be](mailto:jurgen.masure@lalieux.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Transport ferroviaire : application du plan de réduction des règles nationales

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet et de la ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 225/2, alinéa 1er, du Code ferroviaire.

Ce projet vise à fixer la date d'entrée en application des articles du Code ferroviaire modifiés par la loi du 23 juin 2020, qui comprennent des obligations relatives à la mise en œuvre du plan de réduction des règles nationales par l'administration, l'autorité de sécurité et par le secteur ferroviaire. L'objectif est de réduire le nombre de règles nationales belges, pour permettre une application facilitée du 4e paquet ferroviaire, pilier technique :

- en permettant à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer de vérifier moins de règles nationales différentes d'un Etat membre à l'autre
- en octroyant une plus grande flexibilité aux entreprises ferroviaires dans la détermination de leurs règles de fonctionnement, sous la supervision de l'Autorité nationale de sécurité (le SSICF)

Le projet d'arrêté royal fixe la date d'entrée en application du plan de réduction au 28 février 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Benoit Ramacker  
Porte-parole (FR)  
+32 475 94 06 55  
[benoit.ramacker@gilkinet.fed.be](mailto:benoit.ramacker@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Tobias Daneels  
Porte-parole  
+32 486 14 88 13  
[tobias.daneels@desutter.fed.be](mailto:tobias.daneels@desutter.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Transport ferroviaire : agrément, certificat et rapport de sécurité

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet et de la ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'agrément de sécurité, au certificat de sécurité unique et au rapport annuel de sécurité.

Le projet vise à adapter et remplacer l'arrêté royal du 21 novembre 2018 relatif à l'agrément de sécurité, au certificat de sécurité et au rapport annuel de sécurité. Il transpose en droit belge le 4e paquet ferroviaire, pilier technique, composé de la directive 2016/797/UE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne et de la directive 2016/798/UE relative à la sécurité ferroviaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Benoit Ramacker  
Porte-parole (FR)  
+32 475 94 06 55  
[benoit.ramacker@gilkinet.fed.be](mailto:benoit.ramacker@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Tobias Daneels  
Porte-parole  
+32 486 14 88 13  
[tobias.daneels@desutter.fed.be](mailto:tobias.daneels@desutter.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Financement du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant à charge de l'Inami destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2016, 2017 et 2018.

Le projet fixe définitivement le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), destiné au financement du Fonds des accidents médicaux à :

- 10.109.604,51 euros en 2016
- 12.778.034,44 euros en 2017
- 10.450.158,07 euros en 2018

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Modalité du financement de la prime de solidarité dans les secteurs des soins de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2020 fixant le financement et les modalités pour l'instauration d'une prime de solidarité dans les secteurs des soins de santé fédéraux.

L'arrêté royal du 22 décembre 2020 prévoit le financement d'une prime de solidarité unique, selon le système du chèque consommation, pour le personnel des secteurs de soins de santé fédéraux. Dans son article 8, l'arrêté renvoie aux deux allocations de base sur le budget du SPF Santé publique, année budgétaire 2020, auxquelles les versements aux Fonds Maribel seront imputés.

Suite à une modification des allocations de base par le SPF Stratégie et Appui, il est nécessaire de modifier l'article 8 de l'arrêté royal du 22 décembre 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 8 janvier 2021](#)

## Reconnaissance des qualifications professionnelles UE pour les architectes et mandataires en brevets

Sur proposition du ministre des PME David Clarinval et du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'UE, en ce qui concerne les architectes et les mandataires en brevets.

L'avant-projet de loi s'inscrit dans le cadre de la procédure d'infraction initiée par la Commission européenne concernant la transposition de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il a pour objectif d'apporter certaines modifications d'ordre essentiellement technique à diverses lois transposant partiellement cette directive.

L'avant-projet de loi vise ainsi à modifier plusieurs législations conformément aux demandes de la Commission européenne, à savoir :

- la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte
- la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes
- la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE
- le Code de droit économique

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE et diverses dispositions, en ce qui concerne les architectes et les mandataires en brevets*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Marie Stasse  
Porte-parole (FR)  
+32 472 20 35 02  
[marie.stasse@clarinval.belgium.be](mailto:marie.stasse@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Projet de circulaire relative au contrôle budgétaire 2021

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire contenant les directives relatives au contrôle budgétaire 2021.

Le projet de circulaire précise les hypothèses utilisées par le SPF Stratégie et Appui (BOSA) ainsi que le calendrier et les modalités prévues pour la préparation du contrôle budgétaire 2021, ainsi que pour la préparation de la note du Comité de monitoring du 11 mars 2021.

La circulaire demande également au Comité de monitoring d'établir pour le 11 mars 2021 une actualisation de la projection pluriannuelle 2021-2024. Les estimations doivent se baser entre autres sur les paramètres macroéconomiques du budget et des prévisions pluriannuelles du Bureau fédéral du Plan.

Il est important dans cet exercice d'avoir une idée claire de l'impact sur les recettes et les dépenses des mesures spécifiques prises par le Gouvernement dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus. De plus, un suivi permanent sera désormais assuré sur l'impact des mesures budgétaires prises par le Gouvernement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection  
des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://debleeker.belgium.be>  
[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol  
Porte-parole  
+32 476 60 08 91  
[bavo.demol@just.fgov.be](mailto:bavo.demol@just.fgov.be)

08 jan 2021 -15:59

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Code de déontologie de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés

Sur proposition du ministre des PME David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du code de déontologie de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés.

Le code de déontologie, tel qu'approuvé par l'arrêté royal du 18 juillet 2017, a été adapté par le Conseil national de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF). Le projet d'arrêté royal vise à approuver ce code de déontologie modifié.

Plus précisément, le Conseil national de l'IPCF a modifié l'article 21 de ce code. Il s'agit d'une reformulation en vue de mieux préciser sa portée. Cet article avait été adapté une première fois par le Conseil national de l'IPCF et approuvé par le Conseil des ministres en date du 28 août 2020. Cette première version a toutefois dû être légèrement adaptée pour mieux tenir compte de l'arrêt du 27 février 2020 rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne suite à une procédure initiée par la Commission, qui condamne l'Etat belge pour violation de l'article 25 de la directive "services".

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Marie Stasse  
Porte-parole (FR)  
+32 472 20 35 02  
[marie.stasse@clarinval.belgium.be](mailto:marie.stasse@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Lutte contre le virus de l'influenza de type H3 chez les volailles

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la lutte contre le virus de l'influenza de type H3 chez les volailles.

Le projet vise à prolonger la durée des deux arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre l'influenza virus du type H3 chez les volailles
- l'arrêté royal du 29 septembre 2019 relatif aux indemnisations des volailles mises à mort ou abattues dans le cadre de la lutte contre le virus de l'influenza de type H3

En effet, en raison de l'épidémie du coronavirus, le Conseil de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ne s'est pas réuni et la proposition de révision du chapitre sur l'influenza aviaire a été reportée à 2021. Pour cette raison, il convient de proroger l'application des deux arrêtés royaux jusqu'au 31 décembre 2021. Cette mesure de précaution vise à disposer d'une base juridique permettant d'agir rapidement en cas de réapparition du virus H3 en Belgique ou d'un autre virus IA faiblement pathogène. De cette façon, les dommages au Fonds sanitaire peuvent être contenus.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre l'influenza virus du type H3 chez les volailles et l'arrêté royal du 29 septembre 2019 relatif aux indemnisations des volailles mises à mort ou abattues dans le cadre de la lutte contre le virus de l'influenza de type H3*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Marie Stasse  
Porte-parole (FR)  
+32 472 20 35 02  
[marie.stasse@clarinval.belgium.be](mailto:marie.stasse@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Exonération des aides au logement dans le calcul du revenu d'intégration

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à exonérer toutes les aides au logement dans le calcul du revenu d'intégration.

L'article 22, de l'arrêté royal portant règlement général en matière de droit à l'intégration mentionne une série d'exonération de ressources à ne pas prendre en compte pour le calcul du revenu d'intégration. Parmi celles-ci figurent les primes et allocations régionales de déménagement, d'installation et de loyer accordées à l'intéressé. En conséquence, seules les primes octroyées par les Régions peuvent être exonérées.

Les aides au logement constituent toutefois un facteur primordial dans la lutte contre la pauvreté. En vue de mettre tous les niveaux de pouvoir sur un même pied, le projet vise à modifier cet article 22 afin que les aides au logement provinciales et communales puissent également être exonérées.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'article 22, § 1er, f), de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Jurgen Masure  
Porte-parole (NL)  
+32 479 27 68 64  
[jurgen.masure@lalieux.fed.be](mailto:jurgen.masure@lalieux.fed.be)

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

## Modifications à la loi relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

Cet avant-projet modifiant la loi "gaz" répond à un triple objectif :

- Transposer en droit belge la directive UE 2019/692 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel. Cette directive vise à garantir que les règles régissant les gazoducs de transport entre deux ou plusieurs États membres s'appliquent également dans l'UE aux gazoducs à destination et en provenance de pays tiers, afin de parvenir à un cadre juridique cohérent.
- Apporter quelques ajustements limités à la définition du "gaz naturel" visant à remettre la terminologie utilisée en conformité avec la réalité socio-économique actuelle.
- Clarifier, le cadre actuel pour le transport de biogaz, de gaz de biomasse et d'autres gaz, ainsi que ses mélanges avec le gaz naturel. Ceci se fera par le biais de permis de transport individuels délivrés pour le transport de gaz naturel. Cet éclaircissement est nécessaire pour éviter les obstacles au transport de ces gaz et mélanges et pour garantir la sécurité juridique des titulaires de ces permis.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 227 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)